



Conseil municipal Isle
22 avril 2026

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-six le 22 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune d'Isle (Haute-Vienne), dûment convoqué, s'est réuni en session d'installation, à la mairie salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Gilles BEGOUT, Maire.

PRÉSENTS (26) : M. BEGOUT, M. NEGREMONT BEUCHER, Mme FONTARENSKY, M. PERIGAUD, Mme DEVILLE, M.MALIFARGÉ, Mme LAPLACE, Mme CUEILLE H, M DUCHER, Mme COUDERT, M IGOULZAN, M MARCHAT, M BARELAUD, Mme KABTA, N, M DUPAYS, Mme CHOPINET, Mme MORTIER, Mme BOUKHARI, M FABRE, M DUGOULET, M DELOMENIE, Mme DURAND, Mme WALLEZ, Mme FULMINET, M REY

ABSENTS EXCUSÉS (3) : M KERBIQUET, Mme CUEILLE, Mme EL BALKHI

POUVOIRS (3) : M KERBIQUET a donné pouvoir à M PERIGAUD, Mme CUEILLE a donné pouvoir à Mme DEVILLE, Mme EL BALKHI a donné pouvoir à M FABRE.

Cécile MORTIER est désignée comme secrétaire de séance

I. Communications

1. Liste des arrêtés.
2. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2026.

Vincent REY

Monsieur le Maire, mes chers collègues, malheureusement, pour ce qui est de notre part, nous n'approuvons pas ce procès-verbal. Ce n'est pas une question de principe, simplement parce que nous considérons qu'en l'occurrence, il ne reflète pas de manière suffisamment fidèle les échanges qui ont eu lieu, notamment dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Certains propos ont été reformulés, atténués, mais des passages ont carrément disparu. Donc, on sait que ça peut comporter une part de reformulation, il n'y a pas de souci, mais on souhaite quand même que ça reste le plus fidèle possible à l'esprit des échanges qui ont eu lieu. Pour ma part, mais c'était plus facile pour moi que du coup pour vous, j'ai donné mon intervention au mot près au service, mais simplement je pense qu'il faut que chacun puisse assumer pleinement les propos qui sont tenus en séance. Du coup, nous vous faisons une proposition constructive. Pourquoi ne pas filmer les séances du Conseil, mais de manière même très simple, avec un téléphone, un trépied, sans rechercher forcément une mise en scène particulière, afin de disposer d'un support complémentaire à l'enregistrement audio et garantissant une transparence et l'exactitude des échanges ?

Gilles BEGOUT

Je répondrai à cette question une fois qu'on aura lancé le Conseil municipal. J'ai un ordre du jour. C'est structuré un Conseil municipal. Donc, on respecte le fonctionnement du Conseil municipal, s'il vous plaît. Sinon, ça ne va pas fonctionner correctement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à 24 voix pour et 5 voix contre :

➤ adopte le procès-verbal du 31 mars 2026.

FINANCES

1. Règlement Budgétaire et Financier (RBF) commune et activité commerciale.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-29 et L.1612-30 et suivants relatifs aux règles budgétaires et comptables des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements,

Considérant l'obligation pour l'assemblée délibérante d'établir son règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement pour les communes de plus de 3 500 habitants,

Considérant que le règlement budgétaire et financier de la collectivité territoriale précise les modalités d'information et de gestion budgétaire et pluriannuelle au sein de la collectivité, et plus particulièrement des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, ainsi que les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement dans le cadre du référentiel M57.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ adopte le règlement budgétaire financier du budget principal de la Commune et du budget annexe Activités Commerciales ;

➤ autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes au dossier.

2. Vote du Compte Financier Unique (CFU) – Budget principal.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- apporter une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM et CA actuel).

La réalisation de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra de ce fait, contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il a été proposé au Conseil municipal d'examiner le compte financier unique 2025.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2025	8 244 119,49 €
Recettes de l'exercice 2025	8 842 342,32 €
Résultat de la section de fonctionnement	598 222,83 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2025	1 974 097,15 €
Recettes de l'exercice 202	2 850 021,68 €
Résultat de la section d'investissement	875 924,53 €

Marie WALLEZ

Sur la cotisation pour assurance du personnel, la baisse est quand même significative, elle est liée à quoi ? C'est une renégociation des contrats ?

Cécile BRAUGE DELAIRE (Directrice Générale des Services)

On a eu une renégociation des contrats en 2025. On a aussi une accidentologie en baisse, donc forcément des jours d'absence en moins et un gain financier. On a aussi enlevé la maladie ordinaire de nos cotisations parce qu'on s'est rendu compte que la maladie ordinaire, on a fait le calcul, nous coûtait plus chère lorsque nous avons couvert la maladie ordinaire l'année dernière. Ça nous a coûté 45 000 euros je pense, alors que le coût réel n'était que de 37 000 euros. Donc on a enlevé la maladie ordinaire du contrat parce qu'on s'est rendu compte que ça nous coûtait moins. L'année d'avant, nous nous sommes rendu compte qu'en fait les assurances nous surcotent cette maladie ordinaire par rapport à ce que ça nous coûte vraiment puisqu'on a vraiment des agents de moins en moins malades, en tout cas on a moins de jours d'absentéisme ces deux dernières années.

M. le Maire, ayant quitté la séance pour ce vote, M. NEGREMONT BEUCHER, élu par le Conseil municipal, fait procéder au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3. Vote de l'affectation du résultat 2025 - Budget principal.

Il a été proposé au Conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats 2025 du budget principal comme suit :

AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT ANNEE 2025			
COLLECTIVITE <u>CNE ISLE</u>			
SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	-1 303 217,96 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	0,00 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	741 550,83 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 974 097,15 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	8 244 119,49 €
RECETTES DE L'EXERCICE	2 850 021,68 €	RECETTES DE L'EXERCICE	8 842 342,32 €
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	875 924,53 €	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	598 222,83 €
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	-427 293,43 €	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	1 339 773,66 €
<i>001 en dépenses</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	252 740,47 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	436 712,98 €

RESTES A REALISER RECETTES	243 320,92 €	COMPLEMENT D'AFFECTION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	436 712,98 €	TOTAL A AFFECTER	436 712,98 €
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u> <u>sur la Section de Fonctionnement</u>	436 712,98 €	<u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</u>	903 060,68 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ adopte l'affectation des résultats 2025 présentée ci-dessus.

4. BP 2026 - Budget principal de la Commune.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires lors du débat d'orientations budgétaires du 31 mars 2026, M. le Maire propose le vote du budget primitif 2026, conformément au projet de budget communiqué à chaque membre du Conseil municipal.

Il s'établit ainsi :

Section de Fonctionnement	9 903 127,68 €
Section d'Investissement	3 727 069,48 €

Des précisions sont apportées dans la note brève et synthétique ainsi que dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Vincent REY

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous arrivons à l'adoption du budget principal, après un débat d'orientations budgétaires que je tiens à saluer, et que je qualifierais de vivant. Nous avons pu obtenir un certain nombre de réponses et je vous en remercie. Toutefois, de nombreuses questions sont aussi restées sans réponse, et je veux profiter de cette délibération pour vous interroger à nouveau. Concernant l'action sociale des personnes isolées, lors de nos échanges sur la conjoncture mondiale, figurant dans le document initial fourni, celui du DOB, et après avoir évacué le malentendu que nous avons sur notre proposition de navette, je le rappelle, ponctuelle, vous avez évoqué « plein d'idées » pour aider les personnes isolées. Je vous demande simplement si vous pouvez nous les préciser. Sur la

maîtrise des dépenses, nous avons échangé sur la volonté de maîtrise, que nous entendons, et dans les faits, les charges de fonctionnement.

Gilles BEGOUT

Si ça ne vous dérange pas, Monsieur, je vais répondre au fur et à mesure. Je n'ai pas vos questions et je suis obligé de tout écrire. Franchement, c'est plus simple. On va répondre aux questions au fur et à mesure, si vous voulez bien.

Vincent REY

Ça me va très bien.

Gilles BEGOUT

Si on recommence comme la dernière fois, parlez moins vite.

J'espère que vous avez vu que j'ai quand même fait un effort de réponse. Vous avez fait un effort de parler moins vite. Si ça peut m'éviter de tout écrire, c'est aussi simple pour moi. Concernant les mesures pour les personnes isolées, vous avez compris que nous avons un programme municipal, que ce programme municipal, il faut qu'on le mette en place. Nous avons 7 ans pour le mettre en place. Donc, il est évident qu'à priori du moment où on dit notre volonté de faire, on va le faire, c'est le travail aussi des 7 ans de mandat, de travailler à des solutions. On a bien sûr déjà des solutions. Le fait d'avoir deux minibus qui permettent d'aller chercher des personnes chez elles. Le fait, avec la Résidence Fleurie, de travailler sur un accueil de jour, les personnes isolées peuvent bénéficier d'une animation, elles viennent manger à midi, donc il faut qu'on renforce ce point, parce qu'après le Covid, on a eu une chute importante de candidats. En effet, ce n'est pas évident de trouver des gens qui acceptent de se déplacer. Ce qu'on veut mettre en place plus efficacement, parce que tout est perfectible. Il faut être capable de se critiquer aussi, je pense qu'on n'a pas forcément proposé toutes les activités qui pouvaient intéresser des personnes isolées. Pas plus tard que ce soir, on a rencontré une association qui va proposer de la gym adaptée. C'est déjà fait, mais on va renforcer la gym adaptée, donc on va aller chercher les personnes qui sont souvent dans leur fauteuil toute la journée et les inciter à venir sur ces activités. On a aussi notre projet, pour l'instant on l'appelait le tiers-lieu, mais ça aura un autre nom, d'animations et de rencontres, que l'on proposera dans la salle André Ollier, une fois qu'elle aura fini d'être utilisée. Donc tout ça se sont des idées avec, je l'espère, la possibilité de récupérer un véhicule adapté handicapé par le biais de Limoges Métropole, puisqu'on fait des remises à niveau de notre matériel qui

fonctionne. C'est la STCL qui est prestataire. Et donc je me suis mis sur le projet pour bénéficier d'un véhicule adapté handicapé, parce que malheureusement, en Minibus, on en a un qui est adapté, qui a une rampe, mais si nous pouvons avoir en plus un véhicule se serait bien. Je vais même proposer de l'acheter, alors qu'ils le donnent habituellement, si je peux passer avant les autres, ça serait aussi bien, si on donne 1 000 euros, on donnera 1 000 euros. On va travailler, tout ça, au fur et à mesure, mais il faut aussi laisser les équipes réfléchir à la mise en place. Après, on a le label Ville « Amie des Aînés », qui va nous obliger sur un certain nombre de points, donc tout ça, ça va être mis en place en fonction de ces critères.

Vincent REY

Oui, alors j'avais juste voulu rebondir dessus, parce que vous en avez parlé dimanche, lors du repas des aînés, vous avez dit que justement vous alliez mettre des choses en place, donc c'est pour ça que je demandais un détail, et vous avez très justement répondu... Merci d'avoir écouté.

Gilles BEGOUT

Moi, j'écoute tout.

Vincent REY

Vous avez justement parlé de ce que pouvait apporter Limoges Métropole, et c'est vrai que j'avais vu entre temps, entre notre précédente séance et celle-ci, sur le compte Facebook de la ville, où avait été fait le relais d'une enquête publique qui avait été lancée en ligne, sur des navettes qui pourraient potentiellement être mises en place pour aider les personnes à venir faire des démarches administratives, et quand j'ai fait un peu le tour, j'ai vu qu'on était la seule commune à Isle à l'avoir partagée sur nos réseaux, d'où ma question justement, est-ce que la ville d'Isle, sur ce sujet-là, je sais que le projet n'est pas encore fini, mais comme j'ai vu qu'on était les seuls à l'avoir partagée, est-ce qu'on pouvait y lire une intention?

Gilles BEGOUT

L'intention, elle est là. Vous savez, quand on se connaît mieux, vous saurez que lorsqu'on dit des choses ou qu'on écrit des choses, on les fait. Il me semble que ce que vous disiez aussi à un moment donné, c'est faire ce que l'on a dit et écrit. Mais on a toujours respecté nos engagements, et donc on va le faire. On a commencé, bien sûr, déjà. Mais maintenant, on peut peut-être, une fois qu'on aura ce tiers-lieu qui fonctionnera, je pense, accueillir différemment aussi. Alors, quand je parle de personnes isolées, je ne pense pas forcément à des personnes âgées. On a déjà des gens à 60 ans, même à 55 ans, qui sont isolés. Et c'est vrai que proposer ces

animations, ces accompagnements, donc je pense que ça permettra à des personnes de retrouver le goût à échanger. Comme on a eu au moment du repas des aînés, où on voit bien qu'il y a vraiment des gens qui attendent ce repas tous les ans, et qui vont chez le coiffeur, qui s'habillent. Pour eux, c'est la fête. Et on voit bien que ces moments-là sont importants. Et on n'est pas obligé de faire tout le temps le repas avec la musique, même s'ils demanderaient qu'on le fasse tous les mois. Mais je pense qu'il y a des choses plus simples qu'on peut faire.

Vincent REY

Tout à fait, On ne s'était pas compris la fois d'avant sur le projet de navettes ponctuelles, etc.

Gilles BEGOUT

Je n'appelle pas ça des navettes. La navette, c'est quelque chose de régulier.

Vincent REY

On peut se mettre d'accord sur ce point-là, sur les minibus et déplacements minibus ponctuels qu'on peut mettre en place. Mais sur l'intention, je pense qu'on est entièrement d'accord, vous et moi. Je peux poser une question sur les dépenses ? C'est bon pour vous ?

Gilles BEGOUT

Sur les dépenses ? Alors, dépenses de fonctionnement.

Vincent REY

Juste pour rappel, je précise bien que j'ai bien compris les précisions qui ont été apportées sur le personnel et qu'il y a des augmentations naturelles.

Gilles BEGOUT

Si on pouvait s'en passer, ça serait bien.

Vincent REY

Il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais, dès lors, peut-on envisager des pistes d'économie ? Par la mutualisation de certains services et compétences ? Je pense ici, par exemple, pourquoi pas en matière de sécurité à la création du centre de supervision intercommunal. J'ai vu que Panazol et Couzeix étaient déjà positionnées. Peut-être que ça peut être une piste pour nous à l'avenir. Et donc, justement, est-ce que vous avez des idées de potentielles économies ? Et si oui, sur quelles pistes ?

Gilles BEGOUT

Sur le centre de supervision où mes amis de Panazol et de Couzeix se sont positionnés, sachez d'abord que c'est un projet qui va être communautaire. Il ne va pas être spécifique à Panazol et à Couzeix. J'avais déjà travaillé avec Emile Roger Lombertie sur la première mandature puisque nous, nous avons été les premiers à développer en dehors de Limoges la vidéoprotection. Il y a un souci que mes collègues ne connaissent peut-être pas puisque j'en ai parlé avec Emile. En effet, à partir du moment où je donnerais la responsabilité de la supervision à Limoges Métropole, je perdais mon pouvoir de police. Ça veut dire que si on fait quelque chose de communautaire on donne le pouvoir de police au Président de Limoges Métropole. J'aime bien Guillaume Guérin. Je l'apprécie et je le respecte. Néanmoins, je n'ai pas l'intention de perdre le pouvoir de police dans ma commune. Certains disent qu'on s'occupe que des chats écrasés. Ce n'est pas vrai. On s'occupe quand même de choses importantes sur les communes. C'est une sacrée responsabilité de décider de perdre le pouvoir de police. Soit on arrivera à trouver, avec le Préfet, en travaillant avec l'Etat, la possibilité de partager nos pouvoirs de police, soit on gardera notre pouvoir de police. La mutualisation, de ce côté-là, est-ce qu'elle va faire gagner quelque chose ? Non, parce que, de toute façon, ça va avoir un coût pour un centre de supervision, il y a des opérateurs 24h/24 derrière. Aujourd'hui, on n'en a pas. Aujourd'hui, ce sont nos policiers et le Maire qui sont habilités à regarder les caméras. Je vous rassure, moi, je ne regarde pas les caméras, sauf si on m'appelle et on me demande de constater des choses. Parce que je suis OPJ sur cette commune. C'est le policier qui regarde. C'est leur droit et c'est leur devoir, d'ailleurs de policier de regarder et de surveiller la commune. Néanmoins, le centre de supervision, évidemment, ça sera un plus. On en a tous conscience. Maintenant, ça ne sera pas gratuit. C'est-à-dire que là, on ne va pas faire d'économies. Parce que quand on aura des opérateurs qui vont regarder 24h/24, soit c'est Limoges Métropole qui décide de payer et auquel cas, évidemment, on fera partie de l'équipe. Mais à un moment donné, Limoges Métropole, on va se rendre compte dans les budgets cette année que tout le monde tire la sonnette d'alarme. On sait que c'est le dernier budget pratiquement où on peut « voir un peu le soleil ». Dans quelques semaines, dans quelques mois, on sait que Limoges Métropole ne sera pas en difficulté, parce qu'elle sait bien gérer, mais on aura beaucoup moins de marge qu'aujourd'hui. Donc, je suis prudent de ce côté-là. Évidemment, s'il y a quelque chose de communautaire qui se met en place, en gardant notre pouvoir de police local, nous serons partants avec Limoges Métropole et ce sera une décision communautaire. Vous comprenez bien que les collègues d'Eyjeaux, d'Aureil ou d'autres communes n'ont pas de vidéo

protection. Ils ne vont pas être d'accord que Limoges Métropole dépense en la matière. Donc, ils vont demander une compensation des communes qui les utiliseront. Ça ne sera pas une source d'économie, ce sera une source de dépense. Néanmoins, je pense que c'est une bonne dépense. C'est une dépense qui sera utile si on arrive à le faire. A Isle on peut le faire dans notre centre de supervision. Il est en bas, il est protégé. On est vraiment dans les normes voulues. Il est même climatisé. Mais on ne va pas payer quelqu'un 24h/24 à aller surveiller la ville. On n'est pas à Limoges. Autant à Limoges, dans des quartiers difficiles, que l'on ait une surveillance 24h/24, ça se comprend. Aujourd'hui, à Isle, ça ne suffit pas. Si on pouvait, en effet, avoir une mutualisation de moyens, ça aurait un coût.

Vous avez compris que c'est une perche entre les deux. Vous avez compris aussi l'explication de la DGS. On a essayé une assurance. On a vu que, par exemple, ce n'était pas rentable. La piste d'économie, c'est ne plus prendre l'option et de la couvrir. Et mine de rien, c'est 7 000, 10 000 euros à chaque fois. Ce n'est pas négligeable.

J'ai parlé de la centrale biomasse au niveau des écoles. On travaille assez vite sur cette étude. Ce que je souhaite, c'est qu'en janvier, puisqu'il faut attendre le prochain budget, que les travaux puissent commencer.

Vincent REY

C'est une des questions que j'avais.

Gilles BEGOUT

Donc, si vous voulez, le fait d'avoir cette centrale biomasse qui peut être installée en 3 à 4 mois, puisque c'est un nouveau procédé en conteneur ça va nous permettre, malheureusement en fin de période hivernale, mais ça sera en place pour finir de chauffer les écoles. Et surtout, là aussi, on a une vision globale et technique de la commune, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, on sait que sur les écoles élémentaires et maternelles on a des chaudières gaz, et quand on entend ce qui se passe, on sait que le gaz va exploser. En plus, ces chaudières sont vieillissantes, donc ça veut dire qu'on a deux choix. Soit on choisit un autre type d'énergie, et l'énergie solaire, on l'oublie. Les toitures ne sont pas adaptées sur la commune. Aujourd'hui dans notre région où le bois est accessible, il y a des productions de plaquettes importantes, pas de pelées, mais de plaquettes, il conviendrait vraiment de s'orienter vers de la biomasse, ce qui fait qu'on va diminuer par deux, à ce moment-là, le coût énergétique. Ce sont les pistes d'économie, et je pense que sur l'énergie, on a beaucoup économisé mais on va continuer. Je vous l'ai dit, on fait 500 lampes LED cette année, il va en rester 400

l'année suivante. Tout sera en LED. Tout se programme et se projette. On est dans cette optique, parce qu'on connaît bien notre matériel, parce qu'on anticipe, on se projette sur un an, deux ans, trois ans. Et là, les économies énergétiques, mais une fois qu'on aura fait tout ça, il faut bien se rendre à l'évidence qu'il faudra aller chercher des économies ailleurs. Pour l'instant, en tout cas, la position de notre groupe, c'est de ne pas faire d'économie sur le personnel. Par contre, lorsqu'il y a un personnel qui part en retraite, ce que l'on fait évidemment, c'est que l'on se pose des questions. Est-ce que le poste est maintenu ? Et est-ce qu'il ne faut pas le redéployer ? Où il y a un autre besoin ? C'est systématiquement ce que l'on fait quand on a un départ à la retraite. Alors, pour l'instant, on n'en a plus beaucoup, mais parce qu'on a quand même des employés jeunes. On va avoir une vague de départs d'ici un an, deux ans, où on aura en effet des questions à se poser. J'ai travaillé avec mes élus à la culture ce matin, en particulier, pour se poser des questions. La culture, comment est-ce qu'on la gère ? Sous quelle forme ? Et donc, ces sujets seront évoqués un peu plus tard.

Vincent REY

Oui, alors, je m'excuse parce que j'ai une question que je n'ai pas eu le temps de vous envoyer, mais vous avez parlé de l'aide et ça m'y fait penser. J'avais oublié de la poser la fois d'avant sur la demande de subvention qui avait été faite. Vous m'aviez parlé d'un horizon 2027 peut-être, 2027 ou 2028, pour avoir terminé le parc de points lumineux sur la commune ?

Gilles BEGOUT

On est dans l'investissement. Est-ce qu'on n'attend pas l'investissement pour poser ces questions ou on les pose tout de suite ? Mais nous n'en reparlerons plus alors.

Vincent REY

Il n'y aura pas d'autres questions dessus. Non, c'est juste pour savoir, parce que j'ai oublié de vous la poser la fois d'avant, est-ce que quand vous aurez terminé, est-ce qu'on rallume, est-ce qu'on module ? Comment est-ce que ça va se passer ?

Gilles BEGOUT

La volonté d'éteindre, vous l'avez compris, à un moment donné on l'a fait parce que c'était nécessaire au niveau du budget communal. Mais depuis, il y a quand même un certain nombre de choses qui ont été mises en place par Limoges Métropole. Il y a la trame noire que nous avons validée avec Limoges Métropole. C'est un accompagnement qu'on a fait à certaines communes. A pratiquement toutes les communes, Je ne parle pas de Limoges, parce que Limoges est vraiment très dense.

Je pense que si Limoges reste allumée, ça ne me choque pas. Par contre, des communes comme nous, qu'on laisse allumer toute la nuit, ça me choque et ça choquera beaucoup d'entre nous parce qu'on sait qu'aujourd'hui, pour protéger la faune et la flore, il faut absolument un temps d'extinction qui soit conséquent.

Vincent REY

Donc ma question, est-ce qu'on pourra moduler peut-être certains quartiers ou d'autres ? Est-ce que se sera possible ou pas ?

Gilles BEGOUT

Le centre-ville, par exemple, c'est un peu plus tard que les autres quartiers. C'est une question qu'on s'est posée. On pourra peut-être aller à minuit au lieu de 23 heures. Mais sinon, après, on éclaire toute la nuit. Il faut bien être conscient que le fait d'éteindre permet aussi à la faune de se développer. Alors, certes, il y a des sangliers, je vous l'accorde, il va falloir qu'ils se développent un peu moins. Mais surtout les chauves-souris, par exemple, et les oiseaux, ont besoin de cette extinction. Nous sommes attaqués, c'est le cas de dire, par les moustiques tigres. Et aujourd'hui, plus il y aura de chauves-souris et plus il y aura d'oiseaux, moins nous serons envahis par les moustiques tigres. Donc tout ça, c'est un équilibre. Et c'est vrai, lors du repas des aînés, ça m'a permis de discuter avec les gens. Il y a une dame qui m'a dit, quand même, moi j'ai peur la nuit, quand je rentre chez moi. Bon, j'ai dit, vous rentrez à quelle heure chez vous ? 21 heures. Mais j'ai dit, vous rentrez souvent après 23h30 ? Oh non, une fois par an. Alors, j'ai répondu, vous vous rendez compte, si on éclaire la commune entièrement pour une personne qui arrive à 23h30 ou après 23h30 ? De plus, maintenant, on a tous des portables. On peut mettre aujourd'hui des détecteurs solaires autour des maisons. Et ça marche très bien, j'en ai mis. Donc, je crois que c'est aussi une éducation qu'il faut qu'on fasse. Maintenant, vous voyez, au niveau de l'avenue de la République, il y a beaucoup de jeunes qui partent travailler à la fac de médecine ou à la fac de pharmacie ou qui rentrent tard de service. Et donc, une maman nous avait saisi. On a décalé les horaires de telle manière d'être éclairée quand ils partent le matin. Parce qu'on a avancé à, je crois, 5h30 du matin, ou 6h du matin, donc avant qu'ils prennent leur service. Et le soir, à 23h. Ce qui nous a d'ailleurs incité à déplacer les horaires, donc 23h30. On adapte, bien sûr, mais c'est évident qu'à un moment donné, il faut bien comprendre que cette trame nocturne est nécessaire.

Vincent REY

La LED pouvait peut-être permettre de pouvoir assouplir davantage...

Gilles BEGOUT

Oui, mais c'est pour ça que je dis de décaler d'une heure. Décaler d'une heure, c'est possible. Deux heures aussi. Mais il n'y a pas qu'une question d'économie financière. Mais aussi une question de protection de la nature. Et ça, on ne peut pas ne pas l'occulter pour l'avenir de nos enfants.

Vincent REY

J'ai une autre question sur les logiciels. Alors, je ne sais pas si vous voulez que je la pose maintenant.

Gilles BEGOUT

Est-ce qu'on est sur le fonctionnement ? Est-ce qu'on ne peut pas attendre que les dépenses soient présentées ?

Vincent REY

Non, c'est l'investissement, on en parlera tout à l'heure.

Karl PERIGAUD

Les logiciels, c'est du durable. Donc, c'est de l'investissement. Donc, on en parlera tout à l'heure.

Vincent REY

Oui, alors je retente ma chance avec mes logiciels, puisque l'enveloppe prévue dans les documents de la séance est de 48 000 €. Est-ce que simplement on a des idées précises sur les logiciels que l'on souhaite acquérir l'année prochaine ?

Maxime NEGREMONT BEUCHER

Les investissements qui sont prévus cette année sur les logiciels correspondent entre autres à l'achat d'un parapheur électronique. Comme son nom l'indique, pour signer notamment des bons de commandes et factures pour faciliter les circuits de transmission. Et puis dans cette enveloppe, il y a aussi toute la maintenance des logiciels, puisqu'on a un certain nombre de logiciels dans tous nos services qui sont modernes, mais qui demandent de la maintenance. Et donc, c'est tout ce qui va concerner le logiciel d'état civil. Celui de gestion du cimetière, qui existe bien. Celui de la gestion de la médiathèque, qui est gros, avec toute la gestion de la base documentaire. Et puis, les logiciels Berger-Levrault qu'on a sur ce qui concerne la comptabilité.

Gilles BEGOUT

Voilà, vous voyez qu'on n'est pas l'âge de Pierre, ça vous rassure.

Vincent REY

La question du terrain synthétique lors de la précédente séance, vous avez précisé votre volonté, qui était commune, de faire aussi un deuxième terrain, pas à court terme, mais on va dire à moyen terme. Et vous m'avez précisé que ce sera un terrain public. D'où ma question, est-ce que vous savez sur quel terrain public vous avez le projet, même à moyen terme, de construire ce deuxième terrain ?

Gilles BEGOUT

Ce ne sera pas un terrain complet. Il y aura deux terrains. J'ai rencontré le Président du club. La commune est propriétaire d'un terrain à proximité du stade. La seule problématique que le Président du foot a soulevé, c'est que ce sera un terrain en herbe. Or, il y a des vestiaires. On va avoir des gens qui arriveront avec des chaussures propres, quand on est sur le terrain synthétique, et des gens qui arriveront avec des chaussures un peu boueuses. J'ai suggéré qu'on puisse enlever les chaussures. Il considère que c'est un peu compliqué de faire enlever les chaussures. Le comité directeur et les élus accompagneront le projet.

Vincent REY

Et oui, j'avais une dernière question sur le boulodrome qu'on a évoqué en commission sous forme de halle multifonction. Simplement une question de calendrier. Quand est-ce qu'on pourra avoir une présentation ?

Gilles BEGOUT

Quand je l'aurai. Elle sera présentée en Conseil municipal. L'architecte a pris un peu de retard. On a fait faire des rectifications un peu lourdes pour déplacer le bâtiment et pour modifier un peu l'esthétique. Donc il travaille. Dès qu'on aura des plans validés avec le club, on vous présentera le projet. Ce que je fais dans ce cas-là, c'est que je vous invite avant le Conseil, une demi-heure avant, avec l'architecte qui présente le projet. Vous pourrez lui poser des questions.

Vincent REY

Puis, j'avais une dernière question lors de la précédente séance sur votre vision de la commune dans dix ans ou vingt ans.

Gilles BEGOUT

Ce sera une très belle Commune.

Vincent REY

Exactement. Vous m'avez précisé que vous aviez la santé et des projets pour vingt ans. Alors je vous rassure, je suis très heureux que vous ayez la santé.

Gilles BEGOUT

J'espère en tout cas l'avoir dans vingt ans.

Vincent REY

Et j'espère que la réciproque est vraie aussi. Je ne vous souhaite pas de mal, ça vous le savez. Et simplement, c'est une question ouverte, il n'y a pas de piège, est-ce que vous pouvez nous présenter ces projets, en tout cas à minima, votre vision sur le mandat ? En effet, j'avais fait référence notamment à la réfection du centre-bourg, qui était dans votre programme.

Gilles BEGOUT

Je crois qu'on est hors-sujet quand même.

Vincent REY

Oui, mais c'était une question globale sur les investissements à venir alors j'ai vu que le centre-bourg n'était pas prévu. À quel horizon est-ce qu'il est prévu ?

Gilles BEGOUT

J'entends. Je veux bien répondre à toutes les questions. Mais on ne va pas faire des conseils de 3h15 ou 3h30, parce que je pense que nous serions tous à bout.

Non, simplement, ma vision c'est la vision d'une équipe. Parce que je me suis fait élire avec une équipe, pas tout seul. Et donc, j'ai bien toujours précisé que c'était une équipe qui portait le projet et pas un homme, même si on sait que le Maire est là pour piloter. La vision de notre commune je vous invite à lire le programme reçu dans votre boîte aux lettres. Mais si vous ne l'avez pas eu, je vais vous l'offrir sous enveloppe, je vais vous l'envoyer et évidemment, je vous invite après à venir me voir dans mon bureau, qu'on discute de ce projet sans aucun problème.

Vincent REY

C'est une invitation que je ne peux pas refuser.

Gilles BEGOUT

Vous verrez qu'on va discuter de notre projet communal, qui pourra d'ailleurs

s'étoffer de certaines de vos visions, il n'y a aucun problème. Ceci dit, pour vous rassurer sur les 20 ans, dans 20 ans, je ne serai plus là. Vous avez compris que c'est mon dernier mandat et que j'essaierai de mettre la commune encore, comme je l'ai fait depuis 18 ans, sur les bons rails.

Vincent REY

Simplement pour terminer, j'avais prévu, si vous me le permettez, de tout simplement préciser que nous comprenons aussi la difficulté dans le contexte national, international, d'élaborer un budget ; que l'exercice budgétaire est difficile, qu'on tenait aussi à saluer le travail de l'ensemble des agents municipaux et des élus qui ont travaillé sur ce budget, la qualité des documents qui nous a été fournis aussi. Nous avons aussi entendu les éléments de réponse qui ont été apportés par les services, par M. PERIGAUD et je tenais aussi à saluer, je l'avais prévu, le climat apaisé dans les questions et les échanges qu'on a pu avoir aujourd'hui.

Gilles BEGOUT

Chez nous, c'est souvent comme ça. Je veux dire, ça fait 18 ans que nous sommes apaisés.

Vincent REY

Oui, normal, mais là, je tiens quand même à saluer.

Gilles BEGOUT

On a eu deux fois de l'opposition.

Vincent REY

Oui, je sais bien, mais sur le précédent mandat, je veux dire, c'était plus... Le précédent mandat, c'était simple. C'était quand même plus cool. Et donc, simplement pour dire que nous ne nous opposons pas à ce budget.

Vincent REY

Une question sur le projet du Boulodrome ou la halle multifonction. Le coût a été revu à la hausse pour l'échéancier qui nous est présenté. Par ailleurs la maison des associations a diminué, d'où la question suivante : est-ce qu'il y a un lien entre les deux orientations ? Est-ce qu'il y a une complémentarité à venir entre les projets ou un redéploiement ? Ça c'est notre première question. On s'arrête là d'abord si vous voulez répondre à celle-ci. J'en ai une deuxième sur la chaufferie.

Gilles BEGOUT

Non, on peut y aller, j'ai encore un peu de mémoire.

Vincent REY

Et donc sur la chaufferie Biomasse que vous avez évoqué dimanche justement, c'était la question que vous avez abordée tout à l'heure, elle n'apparaissait pas dans le projet qui nous a été soumis, et donc c'était pour savoir à quel horizon était-elle envisagée, parce que vous avez parlé de l'année prochaine dimanche, donc il sera dans le prochain budget ?

Gilles BEGOUT

Tout à l'heure sur la Biomasse, j'ai bien donné la date. Et oui, vous n'avez pas écouté, Monsieur REY. Donc concernant la Biomasse, je vous ai expliqué que d'abord, c'est un projet qu'on a lancé compte tenu de l'évolution de la situation mondiale, et on voit bien qu'il faut qu'on devienne indépendants. Ça pour le coup, j'ai bien compris. Et je vous ai expliqué que je souhaitais qu'on démarre les travaux en janvier 2027, et que ça soit fini dans le premier semestre.

Vincent

REY

Vous m'avez parlé de trois, quatre mois.

Gilles BEGOUT

Trois, quatre mois, et que ça serait fini en fin de d'hiver, mais on va dire premier semestre. Ce qui est important par rapport à cette centrale biomasse, c'est qu'à l'hiver prochain, pas cet hiver-là, en 2027, il faut être opérationnel. Sachant que cette biomasse permettra aussi de maintenir l'eau de la piscine à température l'hiver, le soir. Elle fonctionnera le soir pour maintenir la température, parce que les PAC le soir consomment beaucoup. Ainsi, ça nous permettra aussi de maintenir à température. En journée, on a de la production électrique, avec en particulier l'Espace Bayles Isle, qui a une grosse production électrique. Ça nous permet, en journée, d'utiliser en autoconsommation l'électricité que l'on produit, et le soir d'utiliser plutôt la biomasse pour maintenir la température. On est en Limousin, et le soir, malheureusement, il y a une baisse de température qui fait que la température de l'eau diminue. Donc ça c'était la première chose. Concernant les AP/CP, il n'y a pas de lien, il n'y a pas de vase communicant. Pourquoi est-ce qu'on a réduit cette année le budget sur la maison des associations ? Simplement qu'on avait déjà le matériel, et qu'on fait beaucoup en interne. Et donc ça a permis de baisser les prix et les coûts qui étaient prévus au départ, parce qu'on devait travailler avec des entreprises. On a la chance

d'avoir de très bons techniciens compétents, et donc on utilise leurs compétences pour faire des travaux qui n'étaient pas prévus. Parce que ces agents ont été embauchés en juillet 2025, et quand on avait travaillé les AP/CP, nous n'étions pas forcément certains de pouvoir travailler en interne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à 24 voix pour et 5 abstentions :

➤ **adopte le budget primitif 2026.**

5. Ajustement d'autorisations de programme, clôture et création de nouvelles autorisations de programme - Budget principal 2026.

Le principe général d'utilisation de la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) prévue par l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales a été approuvé par le Conseil municipal le 19 novembre 2020.

Cette délibération concerne l'ajustement des autorisations de programme existantes et la création de nouvelles autorisations de programme.

PROLONGEMENT ET MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUIVANTES :

➤ **Programme modernisation des systèmes d'informations et informatique**

Ancien échéancier

N°P5A22	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	49 192,68€	67 134,16€	19 255,14€	50 000 €	185 581,98 €

Nouvel échéancier

N°P5A22	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
CP en AP TTC	49 192,68€	67 134,16€	19 255,14€	47 461,83€	60 000€	243 043,81 €

➤ **Programme modernisation et rénovation du cimetière**

Ancien échéancier

N°P6A22	2022	2023	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	37 658,67€	34 614,60€	0€	40 000 €	112 273,27 €

Nouvel échéancier

N°P6A22	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL
---------	------	------	------	------	------	------	-------

CP en AP TTC	37 658,67€	34 614,60€	0€	5 111,52€	35 000 €	35 000€	147 384,79€
--------------	------------	------------	----	-----------	----------	---------	-------------

➤ **Programme construction d'une halle multifonction - boulodrome**

Ancien échancier

N°P9A24	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP en AP TTC	0 €	25 000€	100 000€	320 000€	445 000€

Nouvel échancier

N°P9A24	2024	2025	2026	2027	TOTAL
CP en AP TTC	0€	23 518,50€	46 800€	763 700€	834 018,50 €

➤ **Programme maison des associations**

Ancien échancier

N°P22A24	2025	2026	2027	TOTAL
CP en AP TTC	50 789€	150 000€	100 000€	300 789€

Nouvel échancier

N°P22A24	2025	2026	2027	TOTAL
CP en AP TTC	9 276,01€	32 000 €	100 000€	141 276,01€

CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUIVANTES :

➤ **Programme biomasse gymnase, rugby, maison des associations**

Echéancier réalisé

N°P15A23	2023	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	39 696,77€	1 308 248,47€	104 979,10€	1 452 924,34€

➤ **Programme modernisation et rénovation de la salle des fêtes de Mériqnac**

Echéancier réalisé

N°P11A23	2023	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	40 839,95€	95 622,93€	130 551,84€	267 014,72€

➤ **Programme cour végétalisée**

Echéancier réalisé

N°P16A24	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	7 734€	323 984,07€	331 718,07€

➤ **Programme club house tennis**

Echéancier réalisé

N°P21A24	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	3 043,68€	94 969,99€	98 013,67€

➤ **Programme aménagement du Meynieux**

Echéancier réalisé

N°P17A24	2024	2025	TOTAL
CP en AP TTC	97 865€	5 184,00€	103 049€

➤ **Programme club house boulodrome**

Echéancier réalisé

N°P21A25	2025	2026	TOTAL
CP en AP TTC	11 915€	0€	11 915€

CREATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME SUIVANTES :

➤ **Programme Vidéoprotection**

Nouvel échéancier

N°P16A26	2026	2027	TOTAL
CP en AP TTC	150 000€	152 376€	302 376€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- modifie les autorisations de programme et les crédits de paiement relatifs à la modernisation des systèmes d'information et informatique, à la modernisation et rénovation du cimetière, à la construction du boulodrome et à la maison des associations ;
- clôture les autorisations de programme et les crédits de paiement relatifs à la création d'une chaufferie biomasse couvrant le gymnase, le rugby et la maison des associations, à la modernisation et rénovation de la salle des fêtes de Mérignac, à la création d'une cour végétalisée, de la rénovation du club house de tennis, à l'aménagement d'un club house du boulodrome et à l'aménagement du Meynieux tels qu'indiqués sur les tableaux présentés ;
- crée une nouvelle autorisation de programme relative à la vidéoprotection;
- autorise M. le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026.

6. Vote des taux d'imposition 2026.

M. le Maire propose au Conseil municipal de faire évoluer la fiscalité en 2026.

Il est rappelé que compte tenu de la réforme de la fiscalité locale, et notamment de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties au profit des communes, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties voté pour 2021 correspondait à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties soumis au vote du Conseil municipal correspondait ainsi à la somme de 18,09% (taux communal 2020) et 18,96 % (taux départemental 2020), soit 37,05%.

Pour rappel, le Conseil municipal a fait le choix de ne pas faire évoluer ce taux depuis 2008.

Pour 2026, il est proposé au Conseil municipal de faire évoluer la fiscalité de 2 points. Le taux serait de 39,05 % (en dessous de la moyenne des communes de plus de 3 500 habitants de Limoges Métropole de 2025 de 42,04 %, de la moyenne départementale 2025 de 43,68% et de la moyenne nationale 2025 de 39,79%).

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties soumis au vote du Conseil municipal demeure à 93,75 %.

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas faire évoluer ce taux en 2026. Il serait donc reconduit en 2026.

Le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires s'élève à 14,42%.

Il est proposé au Conseil municipal de faire évoluer ce taux en 2026 à 15,64 % correspondant au taux moyen départemental en 2025.

Vincent REY

Monsieur le Maire, donc vous faites le choix d'augmenter la part communale de 2 points, ce que vous nous avez expliqué, soit 5,4%, dans un contexte que l'on peut qualifier ensemble, vous et moi, d'incertain, voire de contraint, pour nos communes, mais également pour nos concitoyens. C'est précisément parce que vous avez choisi d'activer le levier fiscal que nous avons demandé plus tôt, vous nous avez d'ailleurs répondu précédemment, sur un possible plan d'économie structurel ou sur une stratégie alternative ou complémentaire, en tout cas, à la réduction des dépenses. Dès lors, plusieurs questions très simples. Je vous rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires, vous nous avez reproché de ne pas avoir abordé la fiscalité pendant la campagne, et pour cause, vous n'êtes pas sans savoir que nous n'étions pas aux manettes et que nous ne voulions pas prendre d'engagement fiscaux que nous pourrions tenir. Cependant, en ce qui concerne vous et votre équipe, vous aviez toutes les données. Alors, nos questions, vous les avez eues, pourquoi ne pas l'avoir abordé pendant la campagne ? Vous n'avez pas dit que vous ne le feriez pas. Pourquoi ne pas l'avoir abordé sous l'autre prisme que par la négative ? Aussi, pourquoi maintenant ? Quel poste de dépense ou quel projet cette hausse permettra-t-elle peut-être plus facilement de financer ? Comment, pardon,

combien représente-t-elle en valeur de gain pour les finances de la commune ? Et enfin, pourquoi 2 points, soit 5,4 % et pourquoi pas 3 points ou 1,5 points ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer, ce n'est pas une question piège, c'est une question ouverte, sur quel est le raisonnement qui a été le vôtre, et celui de votre équipe, pour arriver à ces 2 points ? Je vous remercie.

Gilles BEGOUT

Il n'y a jamais de question piège, monsieur. Ce sont des questions intelligentes.

Vincent REY

Ça, c'est très gentil.

Gilles BEGOUT

Alors, pourquoi est-ce que nous n'avons pas abordé le problème dans la campagne ? Déjà, parce que nous l'avons abordée lors des vœux à la société civile. J'avais annoncé que, compte tenu du contexte, il faudrait certainement...

Vincent REY

Je n'étais pas invité, je vous rappelle.

Gilles BEGOUT

Vous n'étiez pas invité, c'est normal. Je ne vous connaissais pas à l'époque, mais vous serez invité l'année prochaine. Donc, la campagne, c'est la campagne. La campagne est terminée. Lors de la campagne, nous avons mis en avant, évidemment, ce que nous savions faire. C'est-à-dire qu'on a mis en avant que, pendant 18 ans, il n'y a pas eu d'augmentation des taux. On aurait pu faire comme certains collègues, augmenter de 0,5 tous les ans pendant 18 ans. On serait arrivé à des taux exorbitants. Je vous avais en effet dit qu'on était la seule commune à ne pas avoir augmenté ces taux. Néanmoins, c'est vrai que le contexte économique, on le sentait devenir de plus en plus difficile. On sent bien qu'aujourd'hui, l'État confirme bien une baisse de subventions. On arrive à travailler encore avec les préfets, mais c'est quand même compliqué. Sinon, pas de sous. Ils ne vont pas les distribuer. Ça, c'est clair. Le contexte économique de l'Ukraine, qui ne se règle pas, pose quand même problème sur l'alimentation en énergie. Il y a déjà l'Ukraine où on voit bien que financièrement, il va falloir trouver aussi des sous et la France n'en a plus. Et puis, cette incertitude du Golfe fait qu'aujourd'hui, on doit se dire, protégeons la commune. Le moyen de protéger la commune, c'est d'augmenter notre taux d'auto-financement, dans l'hypothèse où l'État se désengage, parce qu'on n'est pas à l'abri d'une baisse de DGF. Je rappelle que le Président Hollande l'a fait et qui nous a bien « assassiné ». C'était

un Maire socialiste. Macron l'a maintenu. Nous n'avons pas été trop impactés sous Macron, même si on perd 5-6 000 euros tous les ans. Dans un an, on a des élections présidentielles. Je ne sais pas qui va sortir des urnes. Et on peut très bien tomber sur des gens qui vont dire, les communes, vous avez trop d'argent, on vous en retire. Et si on n'a pas cette capacité, un petit peu, vous avez vu, notre taux d'auto-financement est bon, mais ça nous permet de voir venir. Et mon engagement, c'est l'engagement que j'ai pris d'ailleurs déjà devant vous, en Conseil municipal, c'est de dire je propose deux points là, mais on n'y revient pas, sauf contexte économique catastrophique, ce que je ne souhaite pas, et que personne ne souhaite d'ailleurs, je crois. Bon, évidemment, si on va dans une guerre, on ne sera plus sur les mêmes problématiques, on en reparlera et je pense qu'on sera tous solidaires. Je pense qu'aujourd'hui, ma responsabilité de Maire, c'est de protéger ma commune, de faire en sorte que je n'augmente pas tous les ans. On pourrait augmenter de 1% ou de 0,5% mais à un moment donné, on se rend compte qu'on a besoin d'accompagner les gens, on a besoin de créer, certes, des économies, on aura aussi des dépenses pour l'accompagnement des personnes âgées. Vous avez vu que sur le CCAS, on n'arrive pas à faire l'équilibre, donc on est obligé d'augmenter le versement à cette structure tous les ans. Et je pense qu'aujourd'hui, justement, on a besoin d'accompagner les gens, les plus démunis, et les impôts servent justement à l'accompagnement des plus démunis. Donc je pense qu'à partir du moment où on prouve qu'on ne dépense pas inutilement l'argent, l'effort qu'on demande aux Islois, c'est deux points sur 25 ans. Et si vous calculez ce que ça fait, ce n'est pas beaucoup.

Vincent REY

Certes, cette année, je l'accorde.

Gilles BEGOUT

Pourquoi deux ? Parce que justement, on s'est projeté par rapport aux dérives financières, et on se rend compte que ces deux points nous permettent de tenir la mandature. Je ne vous dis pas qu'il ne faudra pas le refaire. Ce sera d'autres élus qui prendront la décision, ce ne sera plus moi. Ce n'est pas franchement par plaisir qu'on prend cette décision, parce qu'on était très fiers de ne pas l'avoir augmenté en 18 ans. Là, je pense que la population peut comprendre que certes, ces deux points-là, ça tombe mal. C'est vrai, je vous l'accorde. Mais ça tombe mal pour tout le monde, y compris pour nous. Et donc aujourd'hui, je pense qu'il faut se mettre à l'évidence. L'engagement que j'ai par rapport aux Islois, c'est de dire là, je vous demande deux points, mais je n'y reviens pas. Et ça se lisera après. Certes, cette année, ça ne va

pas faire non plus des sommes astronomiques, mais c'est toujours trop. Si on pouvait diminuer, ça serait mieux.

Karl PERIGAUD

Oui, en complément, autre raison qui pousse aussi à cette augmentation, on a vu les cotisations patronales, ce n'est pas 1 %, ce n'est pas 2 %, ce n'est pas 3 %, ce n'est pas 5 %. C'est 9 % en une seule année. On a décidé aussi de renforcer les dépenses de sécurité, il y a un nouveau policier, plus de 100 % d'augmentation de policiers à Isle.

Karl PERIGAUD

Et autre raison, on est quand même devenu un peu atypique à Isle avec notre fiscalité, qui était la plus basse. Et là, on le restera. On sera la plus basse des 9 communes de plus de 3 500 habitants de Limoges Métropole.

Gilles BEGOUT

Cela veut dire quand même que par rapport à l'attractivité que nous avons aujourd'hui, les gens se disent, c'est vrai ils n'ont pas augmenté pendant 18 ans... On leur dira, c'est deux points, mais c'est fini. Il y a 18 ans, la commune était la plus chère des communes.

Karl PERIGAUD

Avec le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, nous étions aussi atypiques. De plus les dotations d'État considéraient que comme nous ne taxions pas assez les gens en moyenne, on pouvait être pénalisé.

Gilles BEGOUT

On ne taxe pas assez, donc on est pénalisé sur la DGF.

Gilles BEGOUT

Ensuite, sur l'affectation, on n'augmente pas pour un projet. Il faut savoir déjà qu'il y a non-affectation des recettes. Je ne vais pas vous dire qu'on augmente pour faire quelque chose. C'est globalement sur le budget global de la commune et évidemment, on l'utilisera à bon escient sur déjà des projets fléchés aujourd'hui, mais les 6 ans qui arrivent, on aura d'autres projets. Il y a une vision globale. Ensuite, qu'est-ce que ça rapporte ? Ça rapporte 255 000 €. A nous de savoir les utiliser sur les 7 ans.

Vincent REY

L'idée, c'était de nous permettre d'éclairer la population.

Gilles BEGOUT

J'espère que vous reporterez cette information à la population de la même manière.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à 24 voix pour et 5 abstentions :

➤ adopte les taux d'imposition suivants :

- taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,05 %
- taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 93,75 %
- taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,64 %.

➤ inscrit les crédits y afférents au budget principal de la commune.

7. Vote des subventions aux associations 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur les subventions aux associations pour l'année 2026 (tableau annexé à la délibération).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à 26 voix pour et 3 déports :

➤ adopte les subventions aux associations pour l'année 2026 comme indiqué dans le tableau annexé ;

➤ inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

8. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association JA ISLE FOOT.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant qu'une convention doit être passée avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros.

Considérant que même si la subvention versée à la JA ISLE FOOT n'atteint pas 23 000 euros, compte tenu du montant alloué, il est proposé de mettre en œuvre une telle convention avec le club.

Vincent REY

M. le Maire, concernant cette convention d'objectifs et de moyens, vous avez

justement rappelé qu'elle est obligatoire au-delà des 23 000 euros de subventions. En ce sens, la démarche engagée est tout à fait conforme au cadre réglementaire, notamment pour les associations concernées. D'ailleurs, nous n'interagirons pas sur les deux autres délibérations. Par ailleurs, je tiens à le dire, j'ai trouvé les documents proposés cohérents et les objectifs fixés relèvent du bon sens. Cela étant dit, vous indiquez également que cette convention est mise en place en-deçà du seuil légal pour le cas de la J.A. Foot, avec le montant de 22 000 euros. Donc, vous faites le choix d'élargir volontairement ce cadre. Dès lors, nous souhaitons formuler une proposition. On en avait parlé en commission, mais pour que tout le monde soit au courant. Puisque nous faisons déjà le choix d'aller au-delà de l'obligation légale, pourquoi ne pas en faire un principe plus général ? A nos yeux, dès lors qu'une association bénéficie d'argent public, pour des sommes modestes ou pour des montants comme parfois 10 000 euros, il est légitime d'attendre un niveau d'exemplarité. Cela pourrait passer notamment par un texte allégé, mais commun à l'ensemble du tissu associatif, reposant sur des principes partagés. Nous avons évoqué ensemble en commission, et c'est vous M le Maire qui en avait parlé, le devoir de neutralité politique, la promotion de l'égalité femmes-hommes, le nombre de résidents Islois dans l'association, et ce sont des critères qui nous vont aussi. Nous pensons donc qu'il y a là une opportunité, celle de construire un cadre islois, simple, lisible et équitable, et on pourrait donc étendre ce cas au-delà des trois ou voir des deux associations concernées. Cela permettrait, notamment, d'éviter un sentiment de ciblage sur certaines associations, même si tout à fait il y en a deux qui sont dans le cadre réglementaire. Ou alors, autre proposition, on vient d'y penser, mais ça n'a rien à voir, vous allez dire que c'est pour donner plus de sous, mais ce n'est pas le cas, pourquoi ne pas monter la subvention à 23 000 euros pour la JA Foot, et comme ça il n'y a pas de sujets sur l'élargissement.

Viviane DEVILLE

Alors, c'est vrai qu'il y a cette obligation légale pour toutes les subventions supérieures à 23 000 euros, on le met en application. Par contre, pour ce qui concerne la JA Foot, nous l'avons augmentée cette année, nous proposons cette augmentation cette année. Il apparaît quand même important, compte tenu de la situation aussi un peu particulière du foot en ce moment qui connaît une situation un peu plus difficile de signer cette convention. Il nous apparaît d'autant plus important de montrer un soutien et de cadrer ce soutien financier parce qu'il s'agit quand même d'argent public. Par ailleurs, pour une extension au-delà, bon, on peut en discuter, mais nous avons déjà échangé sur la problématique du bénévolat. C'est vrai qu'on sait qu'il est très difficile d'avoir du bénévolat actif pour s'occuper des

associations, etc. Et que c'est tout de même une lourde charge de travail pour tous ces bénévoles qui interviennent. Et que donc, on n'a pas souhaité complexifier encore davantage cet environnement juridique pour l'ensemble des associations. Vous avez vu que nous en avons qui ont de très petites subventions. Il faut savoir aussi que par ailleurs, nous signons des conventions d'occupation de locaux municipaux avec l'ensemble des associations qui en bénéficient et que dans le cadre de ces conventions d'occupation, elles ont des obligations, des droits et des obligations à respecter. Et que ça nous paraît déjà, quelque part, être une forme d'engagement pour eux. Et donc, on ne souhaitait pas complexifier davantage la vie des associations qui ont, pour certaines, une subvention qui est quand même moins importante que ce dont nous parlons là.

Gilles BEGOUT

Alors, il faut savoir que nous avons placé la barre à 20 000 euros. Il n'y a pas un Président du foot qui soit venu me dire pourquoi nous, pourquoi on est à 20 000. Voilà, donc, si vous voulez... Non, non, mais j'entends, j'entends. Non, mais ce que vous disiez, Monsieur le Maire, c'était pourquoi on pointe le foot qui... Oui, alors, connaissant les gens du foot, je peux vous dire qu'ils ne vont pas l'interpréter, M. DELOMENIE va me le confirmer certainement, à moins que ce soit M. DELOMENIE qui l'interprète, mais je ne pense pas, il n'est pas dans cet esprit-là. Et donc, non, on n'a jamais eu de problématique par rapport à ça. Ceci dit, compte tenu des évolutions des associations, je ne trouve pas anormal qu'on puisse réfléchir à ce qu'on signe un contrat républicain, c'est-à-dire que... où on met des valeurs, des valeurs claires, et avec le respect d'une association loi 1901, parce que c'est aussi... c'est tout écrit dans les associations de loi 1901, c'est tout écrit. Mais c'est vrai que, je pense qu'on en a parlé, je pense que ce que l'on peut faire, c'est envisager un contrat moral, pas pour l'argent, vous avez vu, il y en a qui ont 300 euros, qu'est-ce que vous voulez que je leur dise...

Vincent REY

Oui, parce que j'étais tout à fait d'accord avec vous quand vous avez évoqué les différents critères dont on a parlé en commission, sur l'accueil aussi dans les clubs sportifs des filles, sur une forme de neutralité pour les campagnes, je pense même en général.

Gilles BEGOUT

Normalement, il doit y avoir une neutralité constante.

Vincent REY

Qu'on soit des Présidents, des bureaux, on pourrait l'étendre comme on veut, ou, c'était le dernier critère que vous avez emprunté, sur le nombre d'habitants résidant sur la commune. Je trouve que ce sont des critères qui sont intéressants, et que si ce document existe, déjà...

Gilles BEGOUT

Pas sur ceci, pas sur les critères évoqués. Aujourd'hui, on n'a pas de système de calculs, de subventions, je vous l'ai expliqué. On est parti sur les demandes des clubs, dans la limite du raisonnable. On a un budget constant, on l'a remonté un petit peu cette année, mais on essaie de ne pas avoir une dérive budgétaire. Mais ce que je souhaite, surtout c'est que l'on mette en place un système et, voir comment il pourrait fonctionner. Pas mettre en place un système de calculs très complexe.

Vincent REY

Je suis entièrement d'accord.

Gilles BEGOUT

Le problème, c'est que si j'ai le club de foot qui est à 22 000 euros, et qu'avec les critères, il se retrouve avec 10 000 euros, le Président va venir me voir et me dire que je ne sais pas faire. Et peut-être que, justement, en prenant des critères très précis, on va pénaliser certains clubs et en avantager d'autres.

Vincent REY

Je suis entièrement d'accord avec vous, parce que j'ai justement pensé comme vous quand on en avait parlé en commission, parce que de facto, il y a des pratiques où il y a moins de femmes, moins d'hommes, et à l'inverse, il y a des associations qui sont aussi 100 % féminines. Et justement, c'est pour ça que ces critères-là, pour candidater à des subventions, ça me paraissait complexe. Par contre, qu'il y ait un critère moral, une fiche, une page, un texte moral sur certains points, pour un cadre Islois, ça, c'était une proposition que je trouvais intéressante. C'est pour ça qu'on l'a fait.

Gilles BEGOUT

Oui, oui. Mais bon, en tout cas, c'est quelque chose qui va évoluer. Attention, parce qu'un club, quand vous lui enlevez 10 000 euros, vous en donnez 10 000 euros à un autre, vous enlevez 10 000 euros l'année va être longue. Ça veut dire qu'aujourd'hui, nos critères ne sont pas si mal que ça, parce que ça permet au club de fonctionner. Mais si on met quelque chose en place, à un moment donné, peut-être que...

Vincent REY

Il ne faut peut-être pas que ce soit, justement, coercitif, mais que ce soit un engagement moral.

Jean-Michel IGOULZAN

Oui, il faut savoir que le groupe municipal sports et associations a travaillé sur le dossier. Je vous demande de jeter un coup d'œil sur le dossier. Vous allez voir que c'est un dossier qui est assez complet, qui est assez complexe à compléter, des fois, pour des petites associations. Et aussi, il y a cet engagement qui est très, très important, qui est signé avec la référence à toutes les lois, etc. Il y a un engagement sur l'honneur pour s'engager au niveau de la commune. Je crois que la plupart des associations jouent le jeu.

Gilles BEGOUT

C'est obligatoire.

Jean-Michel IGOULZAN

Que ce soit au niveau de la fête des associations, que ce soit par rapport à beaucoup d'animations, quelles que soient les animations.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « J.A. Isle Foot » précitée ;
- autorise M. le Maire à signer la convention précitée ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

9. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Les Pious-Pious.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant qu'une convention doit être passée avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « Les Pious-Pious » précitée ;
- autorise M. le Maire à signer la convention précitée ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

10. Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association JA ISLE RUGBY.

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant qu'une convention doit être passée avec les associations bénéficiant de subventions publiques annuelles dépassant 23 000 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association « J.A. Isle Rugby » précitée ;
- autorise M. le Maire à signer la convention précitée ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

11. Vote de la subvention au CCAS 2026.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de fonctionnement au Centre communal d'action sociale (CCAS) d'un montant de 180 000 euros. En effet, cette subvention permet au CCAS de financer les charges de ce budget et notamment la subvention d'équilibre nécessaire au budget de la résidence autonomie.

Ce montant serait inscrit au budget primitif 2026.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accorde une subvention de 180 000 € au CCAS ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

12. Vote d'une subvention à VYV3 Cœur d'Aquitaine.

Dans le cadre de la convention de délégation de service public signée le 30 août 2022 avec la Mutualité Française Limousine, devenue Groupe VYV 3 Cœur d'Aquitaine, située 39 avenue Garibaldi à LIMOGES, il est prévu le versement d'une contribution forfaitaire annuelle et révisable, en contrepartie des contraintes de service public, notamment la grille tarifaire CNAF, de la continuité d'ouverture des équipements, des plages horaires imposées par la collectivité.

Le compte prévisionnel d'exploitation pour la gestion de la structure multi-accueil les Bamb'Islois, annexé à la convention de service public, fait apparaître une contribution financière annuelle de la collectivité.

Cette contribution est annexée sur l'indice trimestriel du coût de travail dans l'ICT-Activité de service administratif et de soutien (INSEE n°010762014). La contribution inscrite au contrat pour l'année 2026 est de 127 455,90€.

Le mandatement des sommes dues par la Commune interviendra à la fin de chaque trimestre civil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accorde la subvention communale de 127 455,90 € en faveur du délégataire comme indiqué ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.

13. Formation obligatoire des élus.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-12 à L. 2123-16 relatifs au droit à la formation des élus municipaux ;

Considérant que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales du 15 mars 2026 et qu'il convient de permettre aux nouveaux élus d'exercer pleinement leurs fonctions dans des conditions optimales ;

Considérant que la formation constitue un droit individuel des élus, adapté à leurs compétences et à leurs délégations ;

Il convient de former les élus nouvellement nommés à leurs fonctions par des organismes agréés.

Les orientations fixées quant à ces formations sont en lien avec :

- La relation agent/élu : il s'agit d'évoquer les rôles de l'élu et de l'agent et des risques liés à la confusion des rôles, la posture et la coordination des demandes des élus et du Maire, et enfin, de travailler sur la prévention d'éventuelles tensions.
- La déontologie : il s'agit d'évoquer les fondements, la prévention des conflits, les éventuels délits des élus (prise illégale d'intérêts, favoritisme...), la gestion des situations difficiles (alerte en cas de pression, harcèlement...).

Plusieurs devis auprès d'organismes de formation, agréés par l'Etat, ont été réalisés.

Le prix forfaitaire le mieux disant est de 4 500 € les deux demi-journées de formation quel que soit le nombre d'élus présents.

Ainsi, il est proposé d'imputer les crédits de formation en dépenses de fonctionnement du budget principal de la commune.

Gilles BEGOUT

Pour information, la formation aura lieu le 13 juin, 8h30 je crois. Je vous invite à participer à cette formation. Elle n'est pas obligatoire. La deuxième sera en septembre. Je pense que c'est intéressant de suivre ces formations. Ça permet de repositionner notre fonction par rapport aux agents. Ce n'est pas inutile. Les anciens qui ont un peu de « bouteille », ce n'est peut-être pas forcément ce qui sera le plus

intéressant pour vous. La déontologie, je pense que si on en rappelle quelques règles à tout le monde.

La prochaine date du CA du CCAS sera le 12 mai pour les élus qui siègent au CCAS, ce sera à 18h dans cette salle, salle du Conseil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer les documents relatifs aux formations afférentes à la relation agent/élu et à la déontologie ;
- réserve les crédits nécessaires de 4 500 € au budget principal de la commune.

14. Convention avec Objectif Eco Énergie – Valorisation des CEE relative à l'opération-Gymnase G1 Marcel Lalu.

Vu la loi n°2005-78 1 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique, modifiée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement, obligeant les personnes morales qui mettent à la consommation des carburants automobiles ainsi que les distributeurs de gaz de pétrole liquéfié, de gaz naturel et de fioul domestique à faire des économies d'énergie,

Cette loi offre à ces distributeurs, la possibilité de se libérer de leurs obligations en se regroupant au sein d'une structure assurant la mise en place d'actions visant à atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

Le mécanisme des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) est un dispositif réglementaire obligeant les fournisseurs d'énergie à réaliser des économies d'énergie en entreprenant différentes actions auprès des consommateurs.

Pour la Commune d'Isle, ce mécanisme s'avère être un levier financier supplémentaire au service de ses projets de maîtrise de l'énergie.

En effet, du fait de ce dispositif, les fournisseurs d'énergie sont susceptibles de soutenir financièrement la Commune par le biais des obligés dont fait partie Objectif Eco Énergie

La commune souhaite mettre en valeur les CEE résultant des travaux de réfection et d'isolation de la toiture du gymnase Marcel Lalu objectif Eco Energie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention CEE avec Objectif Eco Énergie pour le projet susmentionné,
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la bonne exécution de perception des CEE relative à l'opération,
- inscrit les crédits nécessaires en recettes au budget principal de la Commune.

15. Demande d'adhésion au CAUE 87.

Le CAUE 87 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a pour mission de développer l'information dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Il contribue à la formation des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction et de l'aménagement.

A ce titre, il est proposé au Conseil municipal d'adhérer au CAUE 87, la cotisation pour les communes de 2001 à 10 000 habitants s'élève à 350 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ approuve l'adhésion par la commune au CAUE 87 au tarif de 350 euros pour 2026 ;

➤ autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision ;

➤ inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la Commune.

16. Vote du Compte Financier Unique (CFU)-Budget annexe-Activités commerciales.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu de comptes.

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les budgets éligibles qui produisaient un compte administratif et un compte de gestion, produisent désormais chacun leur CFU.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprimer les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion,
- apporter une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné,
- simplifier les procédures, car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, DM et CA actuel).

La réalisation de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire, de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes.

Il permet ainsi de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra de ce fait, contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Il a été proposé au Conseil municipal d'examiner le compte financier unique 2025.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses de l'exercice 2025	18 102,18 €
Recettes de l'exercice 2025	12 135,85 €
Résultat de la section de fonctionnement	- 5 966,33 €

Section d'Investissement

Dépenses de l'exercice 2025	9 529,31 €
Recettes de l'exercice 2025	5 722,97 €
Résultat de la section d'investissement	- 3 806,34 €

M Le Maire, ayant quitté la séance pour ce vote, M. NEGREMONT BEUCHER, élu par le Conseil municipal, fait procéder au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Activités commerciales,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

17. Vote de l'affectation du résultat 2025 - Budget Annexe Activités Commerciales.

Il a été proposé au Conseil municipal d'adopter l'affectation des résultats 2025 du budget annexe activités commerciales comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	8 262,23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	32 421,25 €

DEPENSES DE L'EXERCICE	9 529,31 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	18 102,18 €
RECETTES DE L'EXERCICE	5 722,97 €	RECETTES DE L'EXERCICE	12 135,85 €
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	-3 806,34€	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	-5 966,33 €
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	4 455,89 €	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	26 454,92 €
<i>001 en recettes</i>			
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	0,00 €	TOTAL A AFFECTER	0,00 €
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u>	0,00 €	<u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</u>	26 454,92 €
<u>sur la Section de Fonctionnement</u>			

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ adopte l'affectation du résultat 2025 du budget annexe activités commerciales présentée ci-dessus.

18. BP 2026-Budget activités commerciales.

Le Maire a proposé le vote du budget primitif 2026 du budget annexe activités commerciales établi comme suit :

Section de Fonctionnement	38 614,92 €
Section d'Investissement	11 455,89 €

Des précisions sont apportées dans la note brève et synthétique ainsi que dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ adopte le budget primitif 2026 du budget annexe Activités Commerciales.

AFFAIRES GENERALES

1. Election et désignation des membres du CCAS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du 31 mars 2026 relative à la fixation du nombre des membres du Conseil Communal d'Action Sociale ;

Dès son renouvellement, le Conseil municipal procède dans un délai maximum de deux mois à l'élection des nouveaux membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le Conseil d'administration du CCAS comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil municipal et des membres nommés par M. le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune. Ces membres sont élus en nombre égal (maximum 8 membres élus et 8 membres nommés) au sein du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action sociale.

Lors de la séance du Conseil municipal du 31 mars 2026, ce dernier a fixé à 12 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS dont 6 élus et 6 nommés.

Parmi les membres nommés, en plus de M. le Maire, doivent figurer :

- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- 1 représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales,
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département,
- 1 représentant des associations de personnes handicapées du Département.

6 membres élus au sein du Conseil municipal :

Groupe majoritaire 5 sièges

- Mme Hélène CUEILLE
- Mme Marie LAPLACE
- M Christophe MALIFARGE

- Mme Viviane DEVILLE
- M Olivier DUPAYS

Groupe minoritaire 1 siège

- Mme Fanny DURAND

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- élit 6 membres au sein de Conseil municipal et de nommer 6 membres.

2. Convention pour le démarrage et l'arrêt des installations de traitement de l'eau et l'exploitation de la piscine municipale.

Dans le cadre du fonctionnement de la piscine municipale de la commune d'Isle, une prestation extérieure est nécessaire pour assurer le démarrage et l'arrêt des installations de traitement de l'eau ainsi que l'exploitation de la piscine.

La convention avec la société SAUR a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'exploitation des installations de traitement de l'eau de la piscine municipale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à signer la convention pour le démarrage et l'arrêt des installations de traitement de l'eau et l'exploitation de la piscine municipale ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de celle-ci ;
- inscrit les crédits nécessaires au budget principal de la commune.

Délibération sur table :

Désignation de membres pour siéger à la CAO- Annule et remplace la délibération n° 2026-15.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal procède à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à savoir son représentant (le Président) et les 5 membres élus de l'assemblée délibérante, conformément à l'article L1411-5 II du Code général des collectivités territoriales.

Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, il est proposé de désigner un élu, M. le Maire étant Président de la CAO.

5 membres titulaires :

Groupe majoritaire 4 sièges

- MALIFARGE Christophe
- LAPLACE Marie
- KERBIQUET Franck
- DUCHER Jean-Pierre

Groupe minoritaire 1 siège

- DELOMENIE Jean-Paul

5 membres suppléants :

Groupe majoritaire 4 sièges

- NEGREMONT BEUCHER Maxime
- COUDERT Aline
- IGOULZAN Jean-Michel
- MORTIER Cécile

Groupe minoritaire 1 siège

- REY Vincent

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ élit 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance,



Le Maire

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint

Maxime NEGREMONT BEUCHER

